

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS
Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration
Au Capital de 5.212.750.000,00 FC
Immatriculée au RCCM: CD/KIN/RCCM/14-B-3432 - N° ID. NAT. : C05704C



**CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET
DES MARCHES PUBLICS DE LA SCPT
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES**

**PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DES PLIS RELATIFS
A L'ACQUISITION DES VIVRES FRAIS ET DIVERS POUR LE
PERSONNEL DE LA SCPT/VILLE PROVINCE DE KINSHASA
(N°0132/DG/CGPMP/SCPT/2016)**

Kinshasa, décembre 2016

α *JK*



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS
Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration « SCPT » SA
Au Capital de 5.212.750.000 FC
Immatriculée au RCCM : CD/KIN/RCCM/14-B-3432 N.ID. CO5704C
CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET DES MARCHES PUBLICS
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

**PROCES VERBAL D'OUVERTURE DES PLIS RELATIFS A L'ACQUISITION
DES VIVRES FRAIS ET DIVERS POUR LE PERSONNEL DE LA SCPT/VILLE
PROVINCE DE KINSHASA**

N° DC/0132/DG/CGPMP/SCPT/2016

L'an deux mil seize, le vingt et unième jour du mois de décembre, la Commission de Passation des Marchés mise en place en date du 16 décembre 2016 et invitée par lettre référencée SCPT/DG/0872/0204/2016 du 16 décembre 2016 de Monsieur Patrick UMBA, Directeur Général ai de la Société Congolaise des Postes et des Télécommunications, s'est réunie dans la salle des réunions de la Direction Générale de ladite société pour procéder à l'ouverture des plis des offres relatives à l'acquisition des vivres frais et divers pour le personnel de SCPT/Ville province de Kinshasa de la Société Congolaise des Postes et des Télécommunications, conformément aux articles 92 à 95 du Décret n° 10/22 du 02 juin 2010 portant Manuel des Procédures de la Loi relative aux Marchés Publics en République Démocratique du Congo.

Date de demande de cotation : Le 16 décembre 2016
Date limite fixée pour la remise des plis : Le 21 décembre 2016
Projet : Acquisition des vivres frais et divers pour le personnel de la SCPT/Ville province de Kinshasa
Mode de passation : Demande de cotation.

1. RECEPTION DE PLIS

A la date et heure limites fixées au 21 décembre 2016 à 11h00' (heures locales) pour la réception des plis, la Commission de Passation des Marchés a reçu deux (2) offres de candidats visés par la Demande de cotation n° DC/0132/DG/CGPMP/SCPT/2016 du 16 décembre 2016 comme le montre le tableau ci-après :

[Handwritten signatures in blue ink]

N°	Ont reçu les Demandes de cotation	N°	Ont déposé les plis
01	ELAN SERVICES Av. Boboliko Tél : +(243) 997641071-828723870 KINSHASA-KINTAMBO		ELAN SERVICES Av. Boboliko Tél : +(243) 997641071-828723870 KINSHASA-KINTAMBO
02	CONGO BEST FOOD 156, Croisement des Avenues Boulevard du 30 juin et Batetela Kinshasa-Gombe		CONGO BEST FOOD 156, Croisement des Avenues Boulevard du 30 juin et Batetela Kinshasa-Gombe
03	SOCIMEX 14, Av. Lokele Kinshasa-Gombe.		-

Seule la Société SOCIMEX n'a pas déposé son pli bien que saisi par écrit par la SCPT.

2. OUVERTURE DES P LIS

Conformément à l'article 15 du Décret n° 10/32 du 28/12/2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, le Président de la séance, Monsieur Noël LITANGA, Coordonnateur Administratif & DSI, Représentant du Directeur Général ai de la Société Congolaise des Postes et des Télécommunications, Autorité Contractante, a invité Monsieur KIBWILA KUBALEKA, Secrétaire Permanent de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, à procéder à l'ouverture des enveloppes contenant les offres du dossier DC/0132/DG/CGPMP/SCPT/2016 et la lecture des mentions ci-après a été faite à haute voix :

- Nom du Soumissionnaire ;
- Montant de l'offre et
- Les documents administratifs utiles y afférents.

Le résultat de cette lecture publique est consigné dans le tableau ci-après :

Plis n°	Nom ou Raison sociale du candidat	Montant de l'offre lu publiquement	Documents administratifs
1	ELAN SERVICES Av. Boboliko Tél : +(243) 997641071-828723870 KINSHASA-KINTAMBO	<p>LOT 1 : Poulet P₁₂</p> <p>Coût Unit. : 32.5 \$ Coût total : 46.150 \$ Délai de livraison : 4 jours</p> <p>LOT 2 : Riz 50 Kg</p> <p>Coût Unit. : 40 \$ Coût total : 56.800 \$ Délai de livraison : 4 jours</p> <p>LOT 3 : Huile 5L</p> <p>Coût Unit. : 8,25 \$ Coût total : 11.715 \$ Délai de livraison : 4 jours</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Notification du numéro impôt/DGI ; - Identification Nationale ;

2	CONGO BEST FOOD 156, Croisement des Avenues Boulevard du 30 juin et Batetela Kinshasa-Gombe	LOT 1 : Poulet P₁₃ Coût Unit. : 26 \$ Coût total : 36.920 \$ Délai de livraison : 1 jour LOT 2 : Riz 50 Kg Coût Unit. : 37 \$ Coût total : 52.540 \$ Délai de livraison : 1 jour LOT 3 : Huile 5L Coût Unit. : 8,25 \$ Coût total : 11.715 \$ Délai de livraison : 1 jour	- Identification Nationale ; - Notification du Numéro Impôt/DGI ; - RCCM ; - Certificat d'affiliation à l'INSS.
---	---	--	--

Soit :

- Deux (2) dossiers déposés et recevables ;
- Zéro (0) dossier non-recevable.

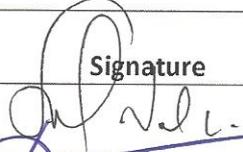
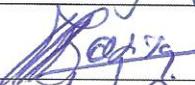
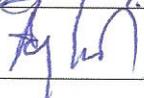
En conclusion, la Commission de Passation des marchés a pris acte du déroulement de la séance d'ouverture et, ci-jointe, la liste de présences de tous les participants.

La séance s'est déroulée conformément à la loi relative aux marchés publics et à ses textes d'application.

En foi de quoi, il a été dressé le présent Procès-Verbal.

Fait et clos à Kinshasa, le 21 décembre 2016

Membres de la Commission de Passation des Marchés

N°	Nom et Post nom	Fonction	Signature
1	Mr. Noël LITANGA	Coordonnateur Adm. & DSI/ Président de la séance	
2	Mr. Joseph MUKENY	Directeur des Ressources Humaines/Service bénéficiaire	
3	Mr. Jean DIBULA	Coordonnateur/Directeur Financier	
4	Mr. KIBWILA KUBALEKA	Secrétaire Permanent/CGPMP	
5	Mr. MBADI KIMUBUILA	DGI/Président de la S-C d'Analyse	
6	Mr. KABEYA	Délégué de Service bénéficiaire/DRH	





REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS

Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration « SCPT » SA

Au Capital de 5.212.750.000 FC Immatriculée au RCCM:CD/KIN/RCCM/14-B-3432

CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET DES MARCHES PUBLICS

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES



**RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES RELATIF
A L'ACQUISITION DES VIVRES FRAIS ET DIVERS
AU PROFIT DU PERSONNEL DE LA SCPT/VILLE PROVINCE
DE KINSHASA**

N°0132/DG/CGPMP/SCPT/2016

KINSHASA, DECEMBRE 2016



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS

Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration
« SCPT » SA

Au Capital de 5.212.750.000 FC Immatriculée au RCCM:CD/KIN/RCCM/14-B-3432
CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET DES MARCHES PUBLICS
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

**RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES RELATIF A L'ACQUISITION
DES VIVRES FRAIS ET DIVERS AU PROFIT DU PERSONNEL
DE LA SCPT/VILLE PROVINCE DE KINSHASA
N°0132/DG/CGPMP/SCPT/2016**

1. COMPOSITION DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

La Commission de Passation des Marchés est composée de cadres et agents repris sur la liste ci-dessous :

1	M. Noël LITANGA	Coordonnateur Administratif & DSI/Représentant de l'Autorité Contractante	Président de la séance
2	M. Joseph MUKENY KANDOLO	Directeur des Ressources Humaines/Service bénéficiaire	Membre
3	M. Jean DIBULA	Coordonnateur Financier	Membre
4	M. ASSANI TSHIBAKA	Directeur Juridique	Membre
5	M. Pascal TUNGWA	Directeur des Services Généraux ai/Service utilisateur	Membre
6	M. KIBWILA KUBALEKA	Secrétaire Permanent/CGPMP	Membre
7	M. MBADI KIMUBUILA	DGI/Président de la Sous-Comm. d'Analyse	Membre
8	M. KABEYA MENGEL	Délégué de Service bénéficiaire/DRH	Membre

2. INTRODUCTION

Dans le cadre des festivités de fin d'année 2016, la SCPT envisage acquérir les vivres frais et divers pour son personnel de la Ville Province de Kinshasa en exécution de son programme d'action selon les spécifications techniques détaillées de la demande de cotation communiquées aux Fournisseurs.

Le marché susévoqué est un marché à trois (3) lots distincts qui seront attribués séparément:

LOT 1 : Acquisition des poulets P12 à bouillir ;

LOT 2 : Acquisition des sacs du riz de 50 Kgs ;

LOT 3 : Acquisition des huiles végétales de 5L.

Le dossier de consultation restreinte n°0132/DG/CGPMP/SCPT/2016 a été élaboré et adressé à trois (3) fournisseurs par la SCPT conformément à sa lettre N°SCPT/DG/0871/0116 bis/ 2016 du 16 décembre 2016. Il s'agit de :

1. SOCIMEX ;
2. ELAN SERVICES;
3. CONGO BEST FOOD.

3. PROCESSUS DE PASSATION DES MARCHES

Conformément aux dispositions de l'Article 38 du Décret n° 10/22 du 02/06/2010 portant manuel de procédures de la Loi relative aux marchés publics, la SCPT a monté la demande de cotation en bonne et due forme. Les offres ont été déposées à l'adresse de l'Autorité Contractante au plus tard le **mercredi 21 décembre 2016** à 11h00' et les plis ont été ouverts le même jour à 11h30'. Seuls les fournisseurs ELAN SERVICES et CONGO BEST FOOD ont déposé leurs offres à la date et heure limites de dépôt des offres. SOCIMEX n'a pas déposé la sienne bien que contactée (par écrit) par la SCPT.

4. ANALYSE DES OFFRES

Pour valider le rapport d'analyse des offres, la Commission de Passation des Marchés a évalué les analyses faites par la Sous-Commission d'Analyse en abordant successivement l'examen préliminaire des aspects administratifs ainsi que l'examen détaillé de la qualification technique et financière de deux soumissionnaires.

4.1. Examen préliminaire des aspects administratifs

1. ELAN SERVICES;
2. CONGO BEST FOOD.

N°	CRITERES ADMINISTRATIFS	SOUSSIONNAIRES	
		ELAN SERVICES	CONGO BEST FOOD
1	Lettre de soumission dûment signée	Oui	Oui
2	Affichage du prix global de l'offre	Oui	Oui
3	Affichage des détails des prix de l'offre	Oui	Oui
4	N° d'immatriculation au RCCM	Oui	Oui
5	N° d'Identification Nationale	Oui	Oui
6	Affiliation à l'INSS	Oui	Oui
7	Affiliation à l'INPP	Oui	NON
8	N° Impôt	Oui	Oui
	L'offre jugée conforme à la première vérification	Oui	Oui

Au terme de cette première vérification et sur base du rapport soumis par la Sous-Commission d'Analyse, la Commission de Passation des Marchés juge toutes les deux offres conformes pour la suite du processus d'évaluation conformément à l'article 96 du Décret n°10/22 du 02/06/2010 portant Manuel des Procédures de la Loi relative aux Marchés Publics.

4.2. Bordereau descriptif quantitatif**LOT 1 : ACQUISITION DES POULETS P₁₂ à bouillir**

N°	SOUSSIONNAIRES	Quantité	Prix unitaire	Total
1	ELAN SERVICES	Oui	32,50 \$	46.150 \$
2	CONGO BEST FOOD	Oui	26,00 \$	36.920 \$

NB : En ce qui concerne la description détaillée de l'article telle que reprise dans la demande de cotation, le Fournisseur CONGO BEST FOOD :

- a proposé le Poulet P₁₃ en lieu et place de Poulet P₁₂ ;
- n'a pas présenté le prix unitaire en chiffres,
- a donné le délai de livraison d'un jour au lieu de quatre (4), délai de livraison sous-estimé et irréaliste ;
- n'a pas été précis sur le lieu de livraison comme indiqué dans la demande de cotation.

LOT 2 : ACQUISITION DES SACS DU RIZ de 50 Kgs

N°	SOUSSIONNAIRES	Quantité	Prix unitaire	Total
1	ELAN SERVICES	Oui	40,00 \$	56.800,00 \$
2	CONGO BEST FOOD	Oui	37,00 \$	52.540,00 \$

NB : Concernant la description détaillée de cet article telle que reprise dans la demande de cotation, le Fournisseur CONGO BEST FOOD :

- n'a pas présenté le prix unitaire en chiffres ;
- a donné le délai de livraison d'un jour au lieu de quatre (4), délai de livraison sous-estimé et irréaliste ;
- n'a pas été précis sur le lieu de livraison comme indiqué dans la demande de cotation.

LOT 3 : ACQUISITION DES HUILES VEGETALES de 5L

N°	SOUSSIONNAIRES	Quantité	Prix unitaire	Total
1	ELAN SERVICES	Oui	8,25 \$	11.715 \$
2	CONGO BEST FOOD	Oui	8,25 \$	11.715 \$

NB : De même, en ce qui concerne la description détaillée de cet article telle que reprise dans la demande de cotation, le Fournisseur CONGO BEST FOOD :

- a donné le délai de livraison d'un jour au lieu de quatre (4) ; délai de livraison sous-estimé et irréaliste ;
- n'a pas été précis sur le lieu de livraison comme indiqué dans la demande de cotation.

4.3. Tableau de comparaison de cotations

N°	NOM DES SOUSMISSIONNAIRES	CONFORMITE DE LA COTATION			PRIX TOTAL EN \$ / TTC		
		Critère administratif	Spécificité technique	Délai	LOT 1	LOT 2	LOT 3
01.	ELAN SERVICES	Oui	Oui	4 jrs	46.150 \$	56.800,00 \$	11.715 \$
02.	CONGO BEST FOOD	Oui	Non	1 jr	36.920 \$	52.540,00 \$	11.715 \$

Conclusion : A l'issue de l'examen des éléments préliminaires sur les aspects administratifs et eu égard aux articles 98,99, et 100 du Décret N° 10/22 du 2 juin 2010 portant Manuel de procédures de la loi relative aux Marchés Publics, la Commission de Passation des Marchés retient ce qui suit :

Pour le LOT 1

Le soumissionnaire CONGO BEST FOOD a présenté une offre de 36.920 \$;

- Le poids du poulet est surévalué avec comme conséquence la diminution de nombre de poulets par carton ;
- Le prix unitaire en chiffres n'est pas transcrit ;
- Le délai de livraison est sous-estimé et jugé irréaliste par la Commission de Passation des Marchés.

D'où le rejet de son offre.

C'est l'Ets ELAN SERVICES qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 46.150,00\$.

Pour le LOT 2

Le soumissionnaire CONGO BEST FOOD a présenté une offre de 52.540 \$;

- Le prix unitaire en chiffres n'est pas transcrit ;
- Le délai de livraison est sous-estimé et jugé irréaliste par la Commission de Passation des Marchés.

D'où le rejet de son offre.

C'est le soumissionnaire ELAN SERVICES qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 56.800,00\$;

Pour le LOT 3

Le soumissionnaire CONGO BEST FOOD a présenté une offre de 11.715 \$;

- Le délai de livraison est sous-estimé et jugé irréaliste par la Commission de Passation des Marchés.

D'où le rejet de son offre.

C'est le soumissionnaire ELAN SERVICES qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 11.715\$.

5. PROPOSITION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

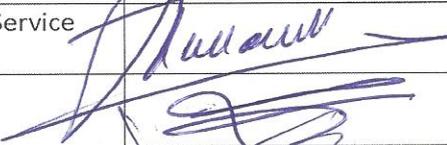
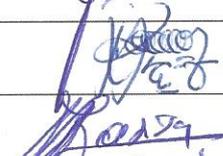
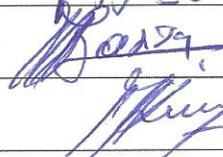
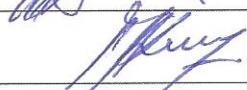
Au regard de résultats ci-dessus, la Commission de Passation des Marchés propose d'attribuer provisoirement :

- Le lot 1 à ELAN SERVICES qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant équivalent à 46.150,00\$
- Le lot 2 à ELAN SERVICES qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant équivalent à 56.800,00\$
- Le lot 3 à ELAN SERVICES qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant équivalent à 11.715,00\$

Les séances se sont déroulées normalement et conformément à la Loi relative aux marchés publics ainsi qu'à ses mesures d'application.

En foi de quoi, il a été établi le procès-verbal en annexe.

Fait à Kinshasa, le 22/12/2016

N°	NOMS	FONCTIONS	SIGNATURES
1	M. Noël LITANGA	Coordonnateur Administratif & DSI/Représentant de l'Autorité Contractante	
2	M. Joseph MUKENY KANDOLO	Directeur des Ressources Humaines/Service bénéficiaire	
3	M. Jean DIBULA	Coordonnateur Financier	
4	M. ASSANI TSHIBAKA	Directeur Juridique	
5	M. Pascal TUNGWA	Directeur des Services Généraux ai/Service utilisateur	
6	M. KIBWILA KUBALEKA	Secrétaire Permanent/CGPMP	
7	M. MBADI KIMUBUILA	DGI/Président de la Sous-Comm. d'Analyse	
8	M. KABEYA MENGEL	Délégué de Service bénéficiaire/DRH	

Annexe 1 : Fiche technique du projet

Annexe 2 : Demande de cotation du 16 décembre 2016

Annexe 3 : Accusés de réception des soumissionnaires

Annexe 4 : PV d'ouverture des plis du 21 décembre 2016

Annexe 5 : Rapport d'analyse des offres du 22 décembre 2016

Annexe 6 : PV de validation du rapport d'analyse des offres et d'attribution provisoire du marché du 22 décembre 2016

Annexe 7 : Décision d'attribution provisoire du marché.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS

Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration « SCPT-SA »

Au Capital de 5.212.750.000,00 FC

Immatriculée au RCCM: CD/KIN/RCCM/14-B-3432 - N° ID. NAT. : C05704C



**CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET
DES MARCHES PUBLICS DE LA SCPT
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES**

***PROCES-VERBAL DE VALIDATION DU RAPPORT D'ANALYSE
DES OFFRES ET D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE
D'ACQUISITION DE VIVRES FRAIS ET DIVERS AU PROFIT
DU PERSONNEL DE LA SCPT
(N°0132/DG/CGPMP/SCPT/2016)***

Kinshasa, décembre 2016



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SOCIÉTÉ CONGOLAISE DES POSTES ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration « SCPT » SA
Au Capital de 5.212.750.000 FC
Immatriculée au RCCM : CD/KIN/RCCM/14-B-3432 N.ID. CO5704C
CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET DES MARCHES PUBLICS
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

PROCES VERBAL DE VALIDATION DU RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES
ET D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE D'ACQUISITION DE
VIVRES FRAIS ET DIVERS AU PROFIT DU PERSONNEL DE LA
SCPT/VILLE PROVINCE DE KINSHASA

N°0132/DG/CGPMP/SCPT/2016

I. PREAMBULE

L'an deux mille seize, le vingt-deuxième jour du mois de décembre, consécutivement à sa séance d'ouverture de plis du 21 décembre 2016 concernant l'acquisition de vivres frais et divers au profit du personnel/Ville Province de Kinshasa, s'est tenue dans la salle de réunions de la Direction Générale, sous la présidence de Monsieur Noel LITANGA, Représentant le Directeur Général de la SCPT, Autorité contractante, la réunion de la Commission de Passation des Marchés en vue d'examiner le rapport d'analyse des offres sus évoquées présenté par la Sous-Commission d'analyse.

II. PARTICIPANTS

Ont été présents, les cadres et agents repris sur la liste ci-dessous :

1	M. Noël LITANGA	Coordonnateur Administratif & DSI/Représentant de l'Autorité Contractante	Président de la séance
2	M. Joseph MUKENY KANDOLO	Directeur de Ressources Humaines/ Service bénéficiaire	membre
3	M. ASSANI TSHIBAKA	Directeur Juridique	membre
4	M. Pascal TUNGWA	Directeur de Services Généraux ai./Service utilisateur	membre
5	M. KIBWILA KUBALEKA	Secrétaire Permanent/CGPMP	Membre
6	M. Jean DIBULA	Coordonnateur/Direction financière	Membre
7	M. KABEYA MENGEL	Délégué du Service bénéficiaire	Membre
8	M. MBADI KIMUBUILA	Président/Sous-Commission d'analyse	Membre

III. ORDRE DU JOUR

Un seul point était inscrit à l'ordre du jour, à savoir, examen pour validation du rapport de la Sous-Commission d'Analyse des offres relatives au marché d'acquisition des vivres frais et divers pour le personnel de la SCPT/Ville Province de Kinshasa.

IV. DEROULEMENT DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, la Commission a siégé valablement. Sur ce, le Président de la séance a accordé la parole au Président de la Sous-Commission d'Analyse des offres pour présenter son rapport.

Le Président de la Sous-Commission d'analyse a procédé à la lecture du Rapport d'analyse des offres, fondé sur les demandes de cotation adressées par la SCPT aux fournisseurs sélectionnés, à savoir :

1. SOCIMEX ;
2. ELAN SERVICES;
3. CONGO BEST FOOD.

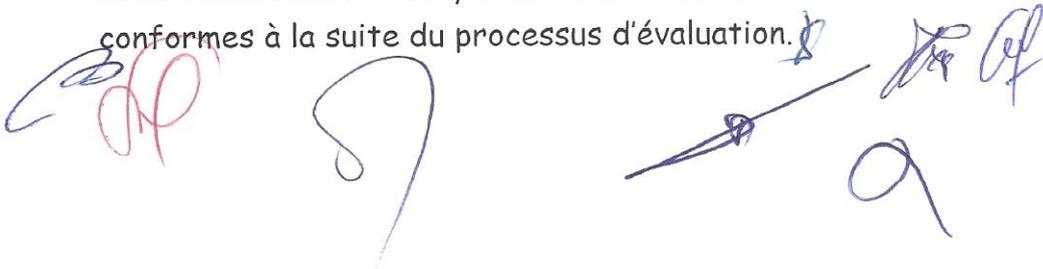
Il a rappelé que le marché susvisé est composé de trois (3) lots distincts dont le lot 1 concerne l'acquisition des poulets P12, le lot 2 concerne l'acquisition de sacs du riz de 50 kgs et le lot 3 concerne l'acquisition des huiles végétales de 5 litres.

Sur les trois (3) fournisseurs consultés, deux (2) ont remis leurs offres dans le temps requis, à savoir, ELAN SERVICES et CONGO BEST FOOD, tandis que SOCIMEX n'a pas déposé son offre bien que saisie, par écrit, par la SCPT.

Aussi, l'examen des offres reçues dans le délai a tenu compte des éléments ci-après :

- Les documents administratifs ;
- Le prix de l'offre lu publiquement ;
- La description détaillée de chaque article ;
- Le délai de livraison.

A l'issue de l'examen préliminaire portant sur les critères administratifs, la Sous-Commission d'Analyse n'a écarté aucune offre ; toutes les deux offres sont conformes à la suite du processus d'évaluation.



L'examen détaillé des offres a conduit à la conclusion selon laquelle l'offre de CONGO BEST FOOD relative à l'acquisition de poulets et le délai de livraison prévu par cette dernière pour toutes ses fournitures ne sont pas conformes aux exigences de la SCPT, telles qu'exprimées dans la demande de cotation du 16 décembre 2016. C'est pourquoi, la Sous-Commission d'Analyse propose d'attribuer ce marché à ELAN SERVICES dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse.

Après l'exposé du Président de la Sous-Commission d'Analyse, le Président de la séance a accordé la parole aux membres de la Commission de Passation des Marchés pour des observations éventuelles sur le rapport présenté.

Les observations des membres de la Commission de Passation des Marchés ont tourné autour de fautes d'orthographe, de la terminologie et de la mise en forme entre autres du tableau relatif au bordereau descriptif quantitatif repris à la page 3 du rapport.

V. CONCLUSION

Après examen et approbation moyennant amendements du rapport d'analyse des offres établi et présenté par la Sous-Commission d'analyse des offres, le marché a été attribué provisoirement à l'Etablissement ELAN SERVICES pour une valeur de :

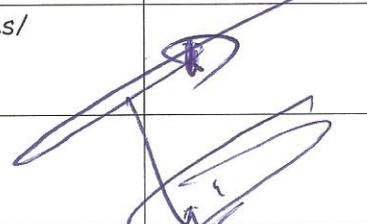
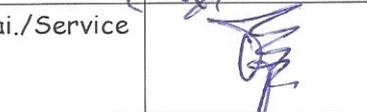
- 46.150,00 USD soit dollars américains quarante-six mille cent cinquante pour le lot 1 relatif à l'acquisition des poulets P₁₂ à bouillir ;
- 56.800,00 USD soit dollars américains cinquante-six mille huit cents pour le lot 2 relatif à l'acquisition des sacs du riz de 50 kgs ;
- 11.715,00 USD soit dollars américains onze mille sept cent quinze pour le lot 3 relatif à l'acquisition des huiles végétales de 5L.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la séance a levé celle-ci à 14h20'.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé à Kinshasa, aux jour, mois et an dessus, en autant d'exemplaires originaux destinés aux signataires.

Fait à Kinshasa, le 22 décembre 2016

Membres de la Commission de Passation des Marchés

N°	NOMS	FONCTIONS	SIGNATURES
1	M. Noël LITANGA	Coordonnateur Administratif & DSI/Représentant de l'Autorité Contractante, Président de la séance	
2	M. Joseph MUKENY KANDOLO	Directeur de Ressources Humaines/ Service bénéficiaire	
3	M. ASSANI TSHIBAKA	Directeur Juridique	
4	M. Pascal TUNGWA	Directeur de Services Généraux ai./Service utilisateur	
5	M. KIBWILA KUBALEKA	Secrétaire Permanent/CGPMP	
6	M. Jean DIBULA	Coordonnateur/Direction financière	
7	M. KABEYA MENGEL	Délégué du Service bénéficiaire	
8	M. MBADI KIMUBUILA	Président/Sous-Commission d'analyse	